

# Information patient

## QU'EST CE QUE SANTELIEEN ?

Santélien permet aux professionnels de santé **d'échanger** et de **partager** en toute **sécurité** et plus **rapidement** les informations nécessaires à la prise en charge de votre santé.

Santélien est destiné aux patients dont la prise en charge nécessite **l'intervention coordonnée** de plusieurs professionnels de santé. L'ensemble de ces professionnels de santé compose **votre cercle de soin**.

L'amélioration de votre parcours de soins implique une **bonne coordination** entre ces professionnels : professionnels de ville (Médecin généraliste, gynécologue, pharmacien, ophtalmologue, kinésithérapeute, etc), laboratoires d'analyses, hôpitaux et cliniques, EHPAD, centres d'accueil de jour, services sociaux etc.

## SANTÉLIEN OFFRE AUX PROFESSIONNELLS DE SANTÉ QUI VOUS SUIVENT LES SERVICES SUIVANTS :



Suivi de mon état de santé et son évolution.



Consultation des documents relatifs à ma santé (comptes-rendus médicaux, résultats de laboratoires, radios, etc.).



Echange et partage **en toute sécurité** et plus **rapidement** des informations nécessaires à la prise en charge de ma santé.





## LE BON COMPLÉMENT DE MON ESPACE SANTÉ



Santélien est la solution régionale qui permet de **partager des informations** entre professionnels de santé franciliens et d'accéder à des services dédiés. Le Dossier Médical Partagé (ou DMP) est le **carnet de santé numérique du patient**.

Porté par l'Assurance Maladie, le DMP est alimenté par les acteurs de la santé sur **l'ensemble du territoire national** : il **favorise l'échange** entre patients et professionnels de santé. Les patients accèdent au DMP en passant par l'application et le site « Mon Espace Santé ».

## TRAITEMENT DES DONNÉES :

L'ARS Île-de-France et le GIP SESAN procèdent à un **traitement de vos données personnelles** pour permettre la mise en œuvre de la plateforme Santélien, dont les finalités sont rappelées sur la présente plaquette.

La finalité poursuivie par le traitement est **l'amélioration de la coordination des parcours de soins entre la ville et l'hôpital** dans un cadre professionnel accessible à l'usager au regard des missions d'intérêt public dont sont investis les responsables de traitements (art. 6.1 e et 9.2. h du RGPD).

Conformément à la réglementation des données à caractère personnel, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité des données vous concernant : [support@santelien.fr](mailto:support@santelien.fr)

L'ensemble des informations relatives à la protection de vos données sont disponibles sur :

<https://www.santelien.fr/>

